PRÉSENTATION

FAITE

DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL,

AU ROI.

DISCOURS *de la députation de l'assemblée nationale*,

ET

RÉPONSE DU ROI

A LA DÉPUTATION.

Cour
FRC
7045

EN conséquence du décret rendu dans la séance du matin, la députation de 60 membres de l'assemblée nationale a porté hier dans le jour même, l'acte de la constitution au roi.

Avant de se rendre chez le roi, la députation s'est réunie, sur les huit heures;

dans le lieu ordinaire des séances de l'assemblée nationale; M le président qui étoit allé prévenir le roi que la députation se disposoit à se transporter chez lui, est venu rendre compte que le roi avoit répondu: « Eh bien je la recevrai.

Aussi tôt, la députation s'est mise en marche par la cour du manège; elle étoit précédée et accompagnée d'un nombreux détachement de la garde nationale, tant à pied qu'à cheval, et de la gendarmerie; plusieurs torches éclairoient la marche; immédiatement devant le président de la députation, étoit l'état-major de la garde nationale, ayant à sa tête le commandant-général.

En entrant dans la première cour du Château par le Carrouzel, la députation a défilé au milieu d'une haie de garde nationale qui a présenté les armes; le tambour battoit au champ.

Elle a été immédiatement introduite dans la salle du conseil; le roi l'y attendoit en

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

habit ordinaire, ayant son épée et son cordon bleu. Il étoit debout, derrière lui étoient les ministres et plusieurs autres personnes. Le président de la députation, M. Thouret, s'est approché du roi, et, en lui présentant l'acte constitutionnel, il lui a dit :

SIRE,

Les représentans de la nation viennent offrir à l'acceptation de votre Majesté l'acte constitutionnel, qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui maintient la vraie dignité du trône, et qui régénère le gouvernement de l'empire.

En recevant l'acte constitutionnel des mains du président, le roi a répondu :

MESSIEURS,

JE vais examiner la constitution que l'assemblée nationale vous a chargé de me présenter; je lui ferai connoître ma résolution après le délai le plus court, qu'exige l'examen d'un objet si important. Je me suis décidé à rester à Paris, et je vais donner

au commandant-général de la garde nationale parisienne, les ordres que je croirai convenables pour le service de ma garde.

Aussi tôt après cette réponse, la députation s'est retirée; elle a été reconduite avec le même cortège au lieu ordinaire des séances de l'assemblée nationale, où plusieurs personnes attendoient avec impatience le résultat de sa mission.

M. le président en a rendu compte, en ajoutant que le roi, lorsqu'il avoit reçu l'acte constitutionnel, avoit un air affable et très-affectueux.

Tous les citoyens dont le concours étoit très-nombreux au passage de la députation, ont témoigné beaucoup de satisfaction par de vifs applaudissemens et par les cris de *vive la nation, vivent les représentans de la nation.* L'on s'accorde généralement à penser que le roi acceptera la constitution sans balancer.

De l'Imprimerie de CAILLOT et COURCIER, rue Poupée, n°. 5.